



N° 35  
Septembre  
2017

## Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP)



Les Notes de la Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale ont pour vocation unique de contribuer à la connaissance et à l'observation sur le champ de la cohésion sociale et des politiques qui s'y rattachent. Elles sont prioritairement à destination des services de l'Etat (en centrale et en services territoriaux) et sont à visée purement informative pour nourrir la réflexion et les échanges avec tous les acteurs du champ social.

La MASSP est une entité directement placée auprès du Directeur Général de la Cohésion sociale pour produire des analyses permettant la mise en perspective des politiques élaborées et pilotées par la DGCS.

## Les trois formes de solitudes Vie seule, isolement et sentiment de solitude

**Bérengère GOURAUD**, chargée de mission à la MASSP,  
avec **Pascal NOBLET**, chargé de mission

### RESUME

La solitude a été déclarée « grande cause nationale » de l'année 2011 en France. Elle concerne aujourd'hui entre 10 % et 15 % de la population française. L'étude du phénomène de solitude a permis d'en dégager trois formes : vivre seule, être en situation d'isolement relationnel et ressentir un sentiment de solitude. Chacune de ces formes touche différemment la population française. Les dispositifs de lutte contre la solitude et en faveur de la cohésion sociale sont surtout des dispositifs associatifs locaux. Dans ce cadre, l'Etat s'inscrit de plus en plus comme soutien et pilote de ces dispositifs parfois étendus à l'échelle nationale et vise à susciter des démarches collaboratives entre les différents partenaires chargés de ces dispositifs.

Le phénomène de solitude a été déclaré « grande cause nationale » de l'année 2011 en France et gagne en importance depuis les années 1960. Il concerne aujourd'hui entre 10 % et 15 % de la population française. Cependant, l'intérêt porté à la solitude par la puissance publique est récent. Il s'explique par la prise de conscience de l'influence du lien social sur la qualité de vie individuelle et collective.

L'étude du phénomène de solitude a permis d'en dégager trois formes : vivre seul.e, être en situation d'isolement relationnel et ressentir un sentiment de solitude. Ces trois formes de solitude augmentent au sein de la population. La part de la population vivant seule a plus que doublé entre 1960 et 2010 pour atteindre 15 % de la population<sup>1</sup>. Le faible nombre de relations sociales concerne 5 millions de Français en 2014<sup>2</sup>. Enfin, 10 % de la population française éprouvent un sentiment de solitude<sup>3</sup>.

Ces formes de solitude ne se superposent pas toujours. Les solitudes s'expriment différemment au sein de la population, en fonction de l'âge, du sexe, du contexte socio-professionnel, familial et conjugal. Les causes sont également multiples. Aux causes individuelles s'ajoutent des causes sociales et collectives. Aux causes de court terme, telles que l'émergence de nouvelles formes de précarité suite à la crise économique et financière de 2008, s'ajoutent des causes de long terme telles que le vieillissement de la population et l'individualisation des modes de vie. De fait, les aspirations sociales contemporaines individualistes, la mobilité accrue ou la flexibilité des formes familiales peuvent générer de la solitude.

Cependant, l'analyse des solitudes causées par ces transformations sociétales révèle que ces situations de solitude ne sont pas toujours subies. Elles peuvent aussi être choisies. La solitude est alors vécue comme un élément de bien-être, permettant l'autonomie de l'individu. Il faut également rappeler que les solidarités plus ou moins spontanées entre les citoyens ont toujours existé et perdurent, comme en témoigne la dynamique associative en France.

<sup>1</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>

<sup>2</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

Mais, face aux effets délétères de la solitude subie, les possibilités d'action de l'Etat sont limitées. Pour remédier à ces situations qui résultent souvent de choix individuels, les actions spontanées des citoyens s'avèrent les plus efficaces. Toutefois, la puissance publique dispose d'une marge de manœuvre pour assurer la préservation du tissu social et renforcer le lien social.

## I. La solitude, choisie et subie, est un phénomène croissant

### A. La solitude est un phénomène inhérent aux sociétés contemporaines

L'évolution des sociétés contemporaines depuis les années 1970 transforme la nature et l'ampleur du phénomène de solitude. Depuis une cinquantaine d'années, les individus sont plus mobiles, les liens traditionnels de parenté laissent place à de nouvelles constellations familiales, les femmes participent de plus en plus à la population active et l'essor des nouvelles technologies change les relations interpersonnelles. Ces évolutions s'inscrivent dans la dynamique d'individualisation et de libéralisation des sociétés occidentales notamment depuis les Trente Glorieuses. Si ces évolutions peuvent d'un côté bénéficier à la société en favorisant l'autonomie des individus, elles participent, d'un autre côté, au délitement du lien social en favorisant les situations de solitude.

L'essor des situations de solitude est protéiforme. On peut opposer les situations de solitude objective avec les situations de solitude subjective. On peut également opposer les situations de solitude subie avec les solitudes choisies. Les deux dichotomies se recoupent : si les situations de solitude subjective sont subies, les solitudes objectives peuvent être subies ou choisies. Par exemple, le célibat peut être choisi parce qu'il correspond à un mode de vie pouvant garantir une grande autonomie de l'individu. Des situations objectives de solitude sont souvent subies, d'ailleurs, lorsqu'un individu accepte difficilement l'autonomisation.

L'autonomie est considérée comme essentielle pour saisir les opportunités de la vie, mobiliser ses compétences et s'affirmer. Le sociologue Robert CASTEL écrit ainsi, dans sa contribution à l'ouvrage « Refaire société »

dirigé par Pierre ROSANVALLON, historien et sociologue, qu'« on pourrait être enclin à voir dans cette exaltation des capacités de l'individu le point d'aboutissement du type de valorisation de l'individu qui s'est déployé depuis les débuts de la modernité ». Mais cette autonomisation, pour être vécue positivement par les individus, est conditionnée à plusieurs éléments, qui relèvent à la fois de la construction individuelle et de la protection collective. Sans confiance en soi, l'individu connaît « des difficultés à se diriger soi-même », souligne le sociologue Alain EHRENBURG<sup>4</sup> dans son ouvrage « La Société du malaise », paru en 2010. Selon ce sociologue, les difficultés que beaucoup d'individus ressentent sur le plan psychique trouvent leur origine dans l'impératif d'autonomie, qu'ils ne sont pas à même d'assurer seuls.

Plus généralement, dans sa contribution intitulée « La Fabrique des solitudes » à l'ouvrage « Refaire société » dirigé par Pierre ROSANVALLON, la sociologue Cécile VAN DE VELDE parle du « vertige de soi » pour désigner l'effet que l'individualisation et que la libéralisation des modes de vie a sur l'appréciation de nos existences. Ce « vertige » peut conduire à exacerber le sentiment de solitude subjective subie.

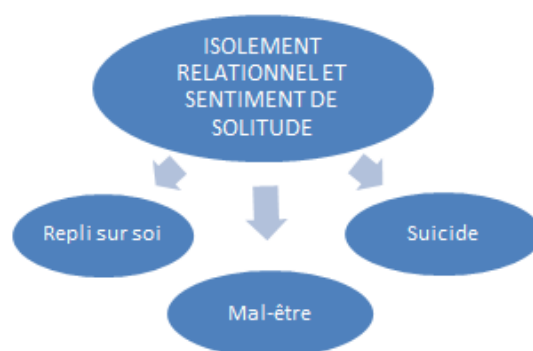
D'après Robert CASTEL dans le même ouvrage, « le commandement d'être un individu, adressé à tous, risque de se retourner en son contraire en disqualifiant un nombre croissant d'entre eux. » Robert CASTEL a d'ailleurs promu le concept de « désaffiliation » pour désigner les multiples processus de la société contemporaine individualiste qui conduisent certains individus de la précarité économique à la vulnérabilité relationnelle.

## B. Les effets de l'isolement relationnel et du sentiment de solitude sont néfastes sur la qualité de vie et la cohésion sociale

Les effets de la solitude, sous ses trois formes que sont le fait de vivre seule, l'isolement relationnel et le sentiment de solitude, participent au délitement des liens sociaux. A l'échelle individuelle, l'isolement relationnel et le sentiment de solitude accentuent **le repli sur soi** voire **le mal-être** des individus. En 2015, seulement 19 % des personnes isolées estiment

qu'il est facile de nouer des relations amicales, contre 42 % de la population<sup>5</sup>. De même, pour 35 % des isolés seulement, il est facile de rencontrer des gens et de discuter avec les autres, contre 59 % dans l'ensemble de la population<sup>6</sup>. L'isolement relationnel et le sentiment de solitude sont un facteur explicatif du **suicide**. L'isolement et la solitude sont la première cause évoquée pour le suicide des hommes (un quart des suicides masculins en France)<sup>7</sup>. Ils sont la troisième cause de suicide chez les femmes (16 % des suicides féminins)<sup>8</sup>, après la dépression (20 %) et la situation conjugale ou familiale (17 %)<sup>9</sup>.

### L'influence de l'isolement relationnel et du sentiment de solitude à l'échelle individuelle



L'isolement relationnel et le sentiment de solitude affectent également la société. Ils participent au délitement du lien social. De fait, le sentiment d'insécurité est plus répandu parmi les personnes en situation d'isolement relationnel : 27 % des personnes isolées en 2015 se disent **peu ou pas du tout en sécurité**, contre 17 % dans l'ensemble de la population<sup>10</sup>. Alors que 52 % de l'ensemble de la population se disent **méfiant vis-à-vis des autres**, ce sentiment concerne 65 % des personnes en

<sup>4</sup> <http://www.laviedesidees.fr/L-autonomie-aspiration-ou.html>

<sup>5</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>7</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

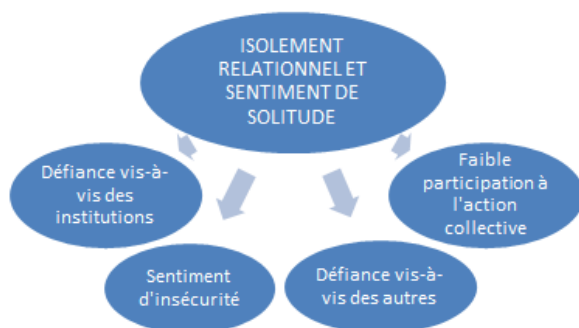
<sup>8</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>9</sup> Observatoire national du suicide, 2<sup>ème</sup> rapport, Février 2016, « SOLITUDE - connaître pour prévenir : dimensions nationales, locales et associatives »

<sup>10</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

situation d'isolement relationnel<sup>11</sup>. Les personnes en situation d'isolement sont également plus **défiantes à l'égard des institutions**, y compris les associations, par rapport à l'ensemble de la population<sup>12</sup>. Ce délitement du tissu social entraîne le retrait de la vie publique des personnes en situation d'isolement relationnel. Elles ont une **opinion moins optimiste du rôle de la participation citoyenne au débat public** que l'ensemble de la population : 21 % des personnes isolées pensent qu'une plus grande participation citoyenne aux décisions ne permettrait pas d'améliorer le fonctionnement du pays, contre 16 % de l'ensemble des Français<sup>13</sup>.

**L'influence de l'isolement relationnel et du sentiment de solitude à l'échelle collective**



Les travaux sur le renoncement aux soins font apparaître une forte corrélation avec l'isolement relationnel des personnes. À titre d'exemple, la recherche réalisée avec les Centres d'examen de santé financés par l'Assurance Maladie (CETAF) sur le non-recours aux soins des actifs précaires montre que le non-recours aux soins est fortement lié au fait de « vivre seul », à « l'absence de contact avec la famille », « l'absence d'aide matérielle ou de logement en cas de besoin », ou « l'absence de responsabilité vis-à-vis d'autrui ». Ces différentes variables multiplient par 1,2 à 2 le risque de non-recours au médecin ou au dentiste et d'absence de suivi gynécologique selon les populations de précaires.

<sup>11</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>12</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>13</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

**Des solitudes subies en marge des trois formes de solitude les plus courantes au sein de la population**

Les principales formes de solitude sont au nombre de trois : le fait de vivre seul, l'isolement relationnel et le sentiment de solitude. Mais d'autres formes de solitude, marginales, existent. Il s'agit notamment de la situation des personnes sans-domicile, des personnes sortant de prison et des mineurs non accompagnés (MNA, anciennement nommés mineurs isolés étrangers (MIE)) ainsi que des femmes battues. Toutefois, il convient de nuancer les situations de ces publics particuliers par rapport à la solitude.

D'après une enquête de l'INSEE en 2012, les personnes sans domicile en France étaient 141 500. Si les SDF sont traditionnellement des personnes isolées, aujourd'hui leur situation face à la solitude est plus nuancée : ils demeurent en famille, constituent des réseaux et sont en lien avec d'autres. Cependant, selon le rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), un tiers des personnes sans abri présente des troubles psychiatriques sévères. Le rapport sur la santé mentale et les addictions des personnes sans logement (SAMENTA) en Ile-de-France (2000) a montré que le risque de rupture sociale pour les personnes atteintes de troubles psychotiques et de l'humeur est 10 fois plus élevé que pour la population générale.

Les sortants de prison sont également une catégorie de population touchée par la solitude. Pour plus de 70 000 sortants de prison chaque année, l'incarcération a profondément dégradé ce qui restait des liens pouvant constituer une vie sociale<sup>14</sup>. A nouveau, il convient de relativiser ce constat : les anciens détenus retrouvent souvent des structures familiales ou conjugales préexistantes à l'incarcération.

Aujourd'hui, environ 8 000 MNA ont été recensés en France entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. En tant que mineurs privés de titulaire de l'autorité parentale et n'ayant aucun adulte pour prendre soin d'eux de manière pérenne, ils entrent dans le cadre légal de la protection de l'enfance. Leur situation face à la solitude est aussi à nuancer : si les MNA sont souvent dans une situation d'isolement affectif, ils sont cependant souvent en relation avec leur famille et leur pays d'origine, notamment grâce aux nouvelles technologies.

<sup>14</sup> <http://prison.eu.org/IMG/pdf/doc-716.pdf>

Enfin, les femmes qui subissent des violences conjugales connaissent une forme singulière de solitude. Ces femmes sont soumises par leur mari au phénomène d'emprise. Ce phénomène consiste en une dynamique d'isolement : les maris enferment leur femme au sein du cercle familial en excluant les liens sociaux extérieurs. Cette forme d'isolement ne correspond toutefois pas à l'isolement relationnel traditionnel puisque les femmes entretiennent toujours des liens familiaux.

**Les populations qui vivent davantage seules en France sont :**



**II. La solitude, sous ses trois formes, croît mais touche des populations et des territoires différents**

**A. La vie seule : définition, publics touchés et causes**

Les solitudes sont inégalement réparties au sein de la population française. Tout d'abord, le fait de vivre seul.e est plus le fait des **femmes** que des **hommes** : le fait de vivre en couple concerne 56 % des femmes de plus de 15 ans contre 61 % des hommes de plus de 15 ans en 2006<sup>15</sup>. Le fait de vivre seul.e touche particulièrement les **femmes âgées** de 40 à 60 ans. Elles totalisent deux tiers des personnes vivant seules<sup>16</sup>. Cette situation s'explique notamment par le fait que 80 % des **personnes en situation de veuvage** sont des femmes (2015) et que 85 % des chefs de **familles monoparentales** le sont également (2008)<sup>17</sup>. Le phénomène de solitude est également inégalement réparti parmi les **catégories socio-professionnelles**. Contrairement à une idée répandue, le fait de vivre seul concerne moins les agriculteur.rice.s (10 % d'entre eux) que les employé.e.s (18 % d'entre eux). De fait, les agriculteur.rice.s sont nombreux à habiter, sans conjoint.e mais avec au moins un de leurs parents<sup>18</sup>. Au sein de la pyramide des âges, **les personnes âgées** sont les plus touchées par le fait de vivre seul.e 49 % des plus de 80 ans vivaient seuls en 2007<sup>19</sup>.

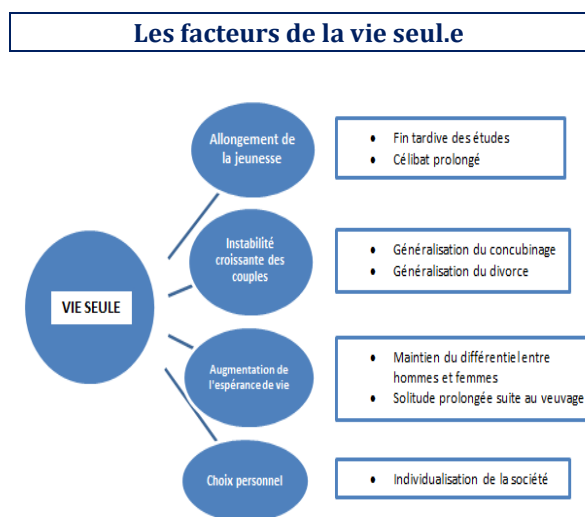
**Le fait de vivre seul.e peut se manifester sous différentes formes.** Le célibat peut se manifester par le célibat choisi, une situation monoparentale, une situation de veuvage ou une situation de divorce. **Les ménages d'une personne** représentent **33,1 % des ménages** en 2007 (contre 30,8 % en 1999)<sup>20</sup>. D'après Jean-Louis PAN KE SHON, sociologue, les personnes vivant seules ont plus de relations que les personnes vivant en couple, celles-ci étant plus centrées sur le noyau familial. Mais ces relations plus nombreuses d'un célibataire avec l'extérieur ne compensent pas l'absence de contacts au sein du foyer<sup>21</sup>. **Les familles monoparentales** représentent en 2007 **8,7 % des ménages français** (contre 8,3 % en 1999) **et 22 % des ménages avec enfants en 2014**<sup>22</sup>. La première cause de monoparentalité est la rupture d'une vie en couple, à l'issue d'un mariage ou d'une union libre (75 % des cas)<sup>23</sup>. La deuxième cause de monoparentalité réside dans le fait que les parents célibataires n'ont jamais vécu en couple (19 % des cas)<sup>24</sup>. Enfin, dans 6 % des cas, la monoparentalité s'explique par le veuvage<sup>25</sup>. Toutefois, les familles monoparentales ne le demeurent généralement pas tout au long d'une vie, ce qui signifie que leur isolement est généralement bref.

Plusieurs causes individuelles, choisies ou subies, sont à l'origine de la vie seul.e. Tout d'abord, **l'allongement de la jeunesse** est l'une des principales causes de célibat et est dû à **l'allongement des durées de scolarité** et **aux difficultés d'insertion dans le monde du**

<sup>15</sup> INSEE, 2010, Vivre ensemble, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281080>  
<sup>16</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>  
<sup>17</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>  
<sup>18</sup> INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281430#consulter>  
<sup>19</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>20</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>  
<sup>21</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>  
<sup>22</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832> // et 2013 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381514>  
<sup>23</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>  
<sup>24</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>  
<sup>25</sup> INSEE, enquête Famille et logements, 2011 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>

travail. L'instabilité croissante des couples contribue également au célibat du fait de la généralisation du concubinage et des divorces. L'élévation de l'espérance de vie, associée à un fort différentiel entre hommes et femmes, renforce l'augmentation du célibat au sein de la population française. Enfin, **une part de la population choisit de vivre seul.e**, quand bien même l'idée de constituer un couple à un moment donné de sa vie reste fortement ancrée dans les mœurs.



### B. L'isolement relationnel : définition, publics touchés et causes

D'après l'INSEE, l'isolement relationnel se caractérise par un nombre d'interlocuteurs hebdomadaires inférieurs à 4, hors interaction au sein du ménage. **Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a classifié les interlocuteurs hors ménage en cinq réseaux de sociabilité : familial, professionnel, amical, affinitaire et de voisinage.** Ces réseaux relationnels sont inégalement mobilisés par les Français. Lorsque l'individu n'a accès qu'à un seul réseau social (1 Français sur 3 en 2014), **le voisinage est, en 2015, le premier mode de socialisation (35 %), devant les amis (26 %) et la famille (22 %)**. 64 % des Français ont des relations régulières avec leurs voisins qui dépassent le simple « bonjour ». La fréquence à laquelle les Français reçoivent des amis chez eux au moins une fois par mois progresse depuis 1980 (54 % en 1980 contre 72 % en 2016). Mais 25 % des Français n'ont pas de relations amicales soutenues,

contre 21 % en 2010. Les liens familiaux ne sont plus les liens privilégiés des Français. 62 % des Français ne sont pas investis dans un réseau associatif.

Environ un tiers des personnes en emploi voient au moins une fois par semaine ou une fois par mois des collègues en dehors du travail.

Cependant, 20 % des Français ne sont pas en capacité de construire des relations sociales dans le cadre de leur travail. D'après la psychiatre Marie-France HIRIGOYEN, la pression psychologique exercée sur les travailleurs en est la cause. Alors que « le collègue devient facilement un rival », la généralisation des *open spaces* n'a pas amélioré la donne. « Cet espace ouvert censé inviter à l'échange, nécessite pourtant le silence pour ne pas gêner et que l'on communique par l'Intranet ou par messages en allant à l'essentiel. Le temps des palabres est révolu ».

**Les hommes** sont plus exposés à l'isolement relationnel que les femmes. Cette situation s'explique notamment parce que les enfants sont plus fréquemment présents auprès des femmes<sup>26</sup>. Du fait de leur responsabilité auprès de leurs enfants, les femmes côtoient notamment plus de lieux de socialisation et sont ainsi plus confrontées que les hommes à des tiers. De plus, les femmes nouent plus facilement des relations que les hommes<sup>27</sup>. Par ailleurs, l'isolement relationnel des jeunes est en baisse de 2 % entre 2013 et 2014 mais il augmente chez **les personnes âgées** (16 % en 2010 contre 27 % en 2014)<sup>28</sup>. La canicule d'août 2003, qui a provoqué le décès de 15 000 personnes âgées en quinze jours, a révélé l'isolement de ce public. La Journée de solidarité ainsi que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont été créées à la suite de cet événement. L'isolement relationnel est corrélé à **la perte d'autonomie** : l'isolement relationnel des personnes handicapées est deux fois plus élevé que l'isolement relationnel de la population (22 % contre 12 % en 2014)<sup>29</sup>. Enfin, il existe une corrélation entre la situation

<sup>26</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

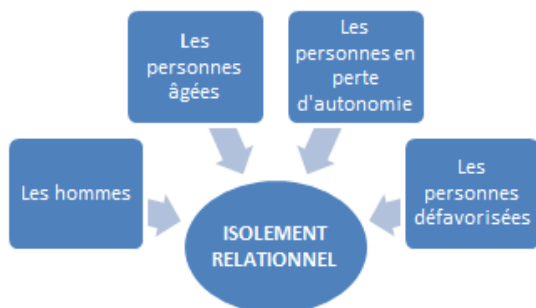
<sup>27</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>

<sup>28</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>29</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

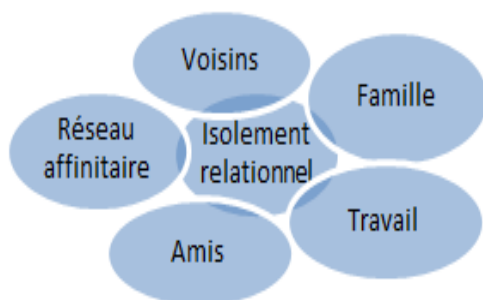
d'isolement relationnel et la **situation socio-professionnelle** (absence de diplôme, chômage ou travail en tant qu'ouvrier) d'un individu.<sup>30</sup>

**Les populations davantage en situation d'isolement relationnel en France sont :**



Il existe un lien de causalité entre le développement économique d'une zone et le fait de vivre seule, d'après l'INSEE. Les zones les plus riches connaissent un taux plus élevé de situations où les individus vivent seuls. La part des personnes âgées de + 75ans vivant seules est plus élevée en Ile de France (39,9 %) et dans les grandes métropoles (40,3 %) que dans le reste du territoire français. La part des familles monoparentales est également plus élevée en IDF et dans les grandes métropoles.

**L'isolement relationnel s'observe dans les cinq cercles de sociabilité**

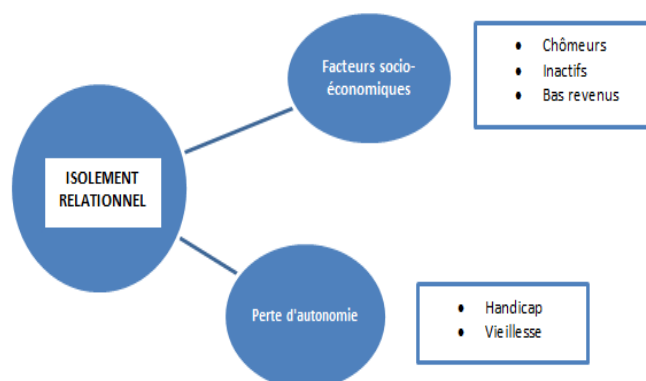


L'analyse de l'isolement relationnel est une analyse quantitative des relations sociales. C'est l'étude du sentiment de solitude qui prend en compte la qualité des relations sociales et leur ressenti par les individus.

<sup>30</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>

**L'isolement relationnel est principalement dû à des facteurs socio-économiques et à des situations de perte d'autonomie.** L'isolement relationnel touche particulièrement les **chômeurs**, les **inactifs non étudiants** et les **bas revenus**. 34 % des isolés ont des bas revenus (au sens de l'INSEE, soit un revenu mensuel inférieur à 1 200 €) alors que les individus percevant des bas revenus constituent 26 % de la population. 12 % des isolés perçoivent des hauts revenus (au sens de l'INSEE, un revenu supérieur à 150 % de la médiane, soit un revenu mensuel de plus de 2 500 €) alors qu'ils représentent 20 % de la population<sup>31</sup>. De même, 29 % des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont en situation d'isolement relationnel contre 12 % en moyenne dans la population<sup>32</sup>. Par ailleurs, le **handicap** et la **perte d'autonomie** sont cités dans 10 % des cas comme étant à l'origine de la solitude<sup>33</sup>. De faibles revenus et/ou une perte d'autonomie ont pour conséquence un retrait de la vie culturelle et des pratiques de loisirs<sup>34</sup>.

**Les facteurs de l'isolement relationnel**



<sup>31</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>32</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>33</sup> Fondation de France (2014) [https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_def\\_fiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_def_fiches_exemples.pdf)

<sup>34</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

**Le rôle des proches aidants dans le maintien du lien social**<sup>35</sup>

Les proches aidants représentent l'un des maillons essentiels du maintien des liens dans notre société. Au service des personnes âgées dépendantes, en situation de handicap, souffrant d'une maladie chronique lourde ou en fin de vie, ils assurent un soutien matériel et moral irremplaçable aux côtés des professionnels, jusqu'à se mettre parfois eux-mêmes en risque tant d'épuisement physique et psychologique que d'isolement social. On estime que la France compte 8,3 millions de proches aidants. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015 reconnaît l'action des proches aidants en lui donnant une définition juridique et des droits.

Les proches aidants se sentent bien souvent isolés. Ils s'isolent progressivement de la vie sociale car ils sont pris par le rythme quotidien du dispositif mis en place autour du proche aidé. Même s'il est difficile de quantifier le temps passé, un quart des aidants passent de 7 heures à 20 heures hebdomadaires à aider leur proche. C'est aussi souvent une aide sur le long terme car les trois quarts des aidants le sont depuis au moins 4 ans et un tiers depuis au moins 10 ans.

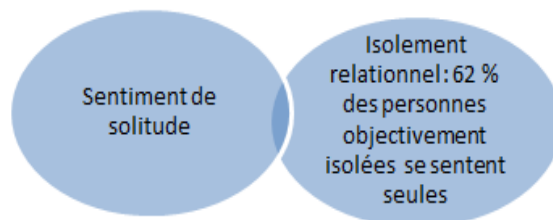
Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a inscrit à son programme de travail pour 2017 ce thème transversal, sous l'intitulé « Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie ». Il s'agit de réfléchir aux conditions permettant aux personnes, en particulier lorsqu'il.elle.s sont active.s ou en âge d'être active.s, de disposer de temps pour s'occuper de leurs proches. La question centrale est celle des congés et des possibilités de réduction d'activité ou d'aménagements légaux ou conventionnels de la durée du travail pour raison familiale au sens large. Les conséquences éventuelles sur les carrières professionnelles et les inégalités femmes-hommes font aussi partie de la problématique, puisque les temps parentaux et d'aide sont majoritairement assumés par les femmes.

<sup>35</sup> Jean-François Serres, Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité, Les avis du CESE, juin 2017.

**C. Le sentiment de solitude : définition, publics touchés et causes**

Le sentiment de solitude est inégalement réparti au sein de la population. La population concernée par le sentiment de solitude ne correspond pas exactement à la population touchée par l'isolement relationnel. En 2015, **38 % des personnes objectivement isolées déclarent ne pas se sentir seules**<sup>36</sup>. Mais le sentiment de solitude reste plus marqué chez les isolés : près de trois personnes isolées sur dix se sentent souvent ou tous les jours seules<sup>37</sup>.

**Le sentiment relationnel et l'isolement relationnel ne se superposent pas toujours**



Alors que les femmes font moins l'objet d'isolement relationnel que les hommes, **les femmes** souffrent plus que les hommes du sentiment de solitude ; le nombre de leurs amis est plus faible que celui des hommes<sup>38</sup>. De plus, le sentiment de solitude est particulièrement élevé chez **les jeunes** (20 % des 18-35 ans)<sup>39</sup> et **chez les + 80 ans** (26 % en 1997)<sup>40</sup>.

<sup>36</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>37</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

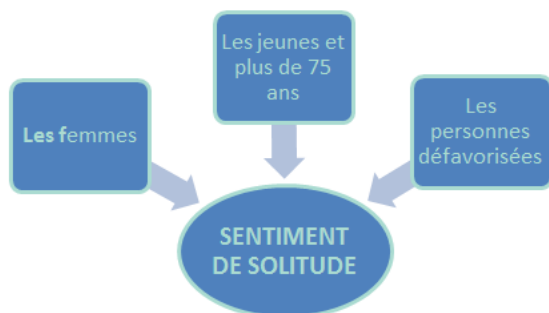
<sup>38</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>

<sup>39</sup> <http://www.tourdefrancedesalternatives.fr/focus-debats/jeunes-solitude-fleau-plus-jamais-dactualite/>

<sup>40</sup> INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999, Jean-Louis PAN KE SHON <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>



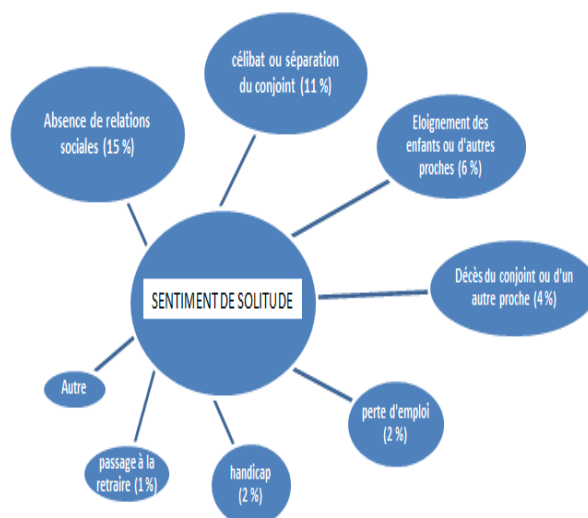
**Les populations qui souffrent davantage du sentiment de solitude en France sont :**



Le sentiment de solitude est plus intense dans les zones d'isolement géographique. La faible couverture en infrastructures de technologie de l'information et de la communication, l'éloignement des transports entraînent l'éloignement aux services à la population et aux services de santé et affaiblissent le tissu social. Un quart des 800 bénéficiaires de l'aide aux adultes handicapés (AAH), de l'accompagnement éducatif social (AES) ou d'une pension d'invalidité interrogés par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) Auvergne en 2004 ont le sentiment d'être isolés. De manière similaire, le taux de suicide des personnes de + 75 ans, rapporté à la population, est le plus élevé.

Quand ils sont interrogés, les Français, qui déclarent se sentir seuls, expliquent ce sentiment à 15 % par **l'absence de relations sociales**<sup>41</sup>, à 11 % par le **célibat ou la séparation du conjoint.e**, à 6 % par **l'éloignement des enfants ou d'autres proches**, à 4 % par le décès du conjoint.e ou d'un autre proche, à 2 % par la perte d'emploi, à 2 % par le handicap et à 1% par le passage à la retraite<sup>42</sup>. Cependant, près d'un tiers des personnes interrogées qui déclarent se sentir seules n'ont pas répondu à la question de cette enquête du CREDOC 2016.

**Les facteurs du sentiment de solitude**



Il est intéressant de noter que l'influence des réseaux sociaux sur le sentiment de solitude est incertaine. L'université de Pittsburgh (Pennsylvanie - Etats-Unis) a étudié la relation qui pourrait exister entre le temps dédié aux réseaux sociaux et le sentiment de solitude<sup>43</sup>. L'étude conclut qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des réseaux sociaux et le sentiment de solitude. Autrement dit, l'étude n'a pas permis de montrer si le recours aux réseaux sociaux favorisait la solitude ou si la solitude incitait à fréquenter les réseaux sociaux. Toutefois, il résulte de ces travaux que les individus qui utilisent les réseaux sociaux plus de deux heures par jour ont deux fois plus de chances de ressentir un sentiment de solitude par rapport aux individus qui utilisent moins de trente minutes par jour les réseaux sociaux. De plus, l'étude indique que les personnes qui visitent plus de 58 fois par semaine des réseaux sociaux ont trois fois plus de chances de se sentir isolées que les personnes qui les fréquentent neuf fois par semaine.

<sup>41</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

<sup>42</sup> [http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

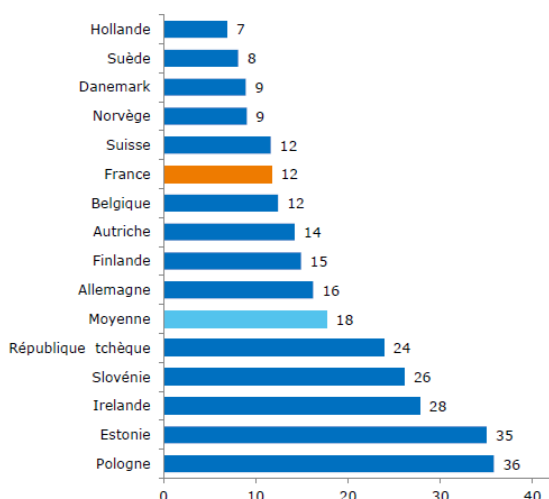
<sup>43</sup> [http://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/03/09/plus-on-utilise-les-reseaux-sociaux-plus-on-se-sent-seul\\_5092241\\_4832693.html](http://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/03/09/plus-on-utilise-les-reseaux-sociaux-plus-on-se-sent-seul_5092241_4832693.html)

**L'isolement relationnel des Français au regard des autres européens**

Figure 8 – Dites-moi s'il vous arrive, en dehors du travail, de fréquenter des amis, des membres de votre famille ou des collègues  
Cumul des réponses « Jamais », moins d'une fois par mois », « une fois par mois »

Champ : ensemble de la population

Source : European social survey, 2014



CREDOC 2016

**III. Des dispositifs multiples, principalement issus de l'action associative, luttent contre la solitude**

**A. La prise en charge de la solitude repose surtout sur des solidarités spontanées**

De manière plus ou moins spontanée, et depuis toujours, des liens sociaux se créent autour d'activités qui ne sont pas ou peu prises en charge par l'Etat. L'activité du monde associatif en est l'illustration la plus manifeste. La vie des communautés religieuses ou les relations de voisinage en sont d'autres exemples.

L'INSEE a constaté une corrélation entre l'émergence de la solitude et l'absence de vie associative<sup>44</sup>. **Aujourd'hui, la France compte 1,3 millions d'associations, 13 millions de bénévoles, 1,8 millions de salariés.** Le monde associatif est en expansion en France. Le

<sup>44</sup> INSEE octobre 2014, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281328>

nombre de bénévoles augmente de 16,8 % entre 2010 et 2016<sup>45, 46</sup>. Chaque année, environ 70 000 nouvelles associations se créent<sup>47</sup>.

**Aujourd'hui en France, les possibilités d'activités sportives sont multiples.** On dénombre 92 fédérations unisports et 25 fédérations multisports, qui ont le statut d'association loi 1901<sup>48</sup>. Toutefois, la pratique sportive ne concerne pas, de manière homogène, tous les publics. Par exemple, la pratique sportive féminine est plus faible que celle des hommes. La part des femmes parmi les licencié.e.s des fédérations atteint 37,3 % en 2015<sup>49</sup>.

Sans doute la plupart de ces activités ne sont pas totalement indépendantes de l'action de la collectivité publique, mais leur dynamisme a un caractère spontané. Ce sont les individus qui leur donnent vie volontairement. Les fêtes des voisins, en sont un exemple. Les fêtes des écoles sont aussi l'occasion de nouer des liens. La dynamique de la fête de la musique repose également sur l'envie des citoyens de partager un moment convivial avec d'autres.

**B. Les dispositifs issus du monde associatif préviennent et luttent efficacement contre l'isolement**

De nombreux dispositifs d'initiative associative visent la lutte contre l'isolement et le sentiment de solitude.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la restauration du lien social, la Fondation de France détecte, finance et accompagne chaque année près de 1 000 initiatives contre la solitude pour 15 millions d'euros. Parmi ces initiatives, on trouve : les cafés sociaux, les jardins partagés, les ludothèques et les animations culturelles itinérantes, l'auto-réhabilitation de l'habitat, le co-voiturage solidaire. La Fondation de France soutient des dispositifs en réponse à la

<sup>45</sup> <https://lemouvementassociatif.org/presidentielles-le-mouvement-associatif-questionne-les-candidats/>

<sup>46</sup> <https://lemouvementassociatif.org/presidentielles-le-mouvement-associatif-questionne-les-candidats/>

<sup>47</sup> <https://lemouvementassociatif.org/presidentielles-le-mouvement-associatif-questionne-les-candidats/>

<sup>48</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1258>

<sup>49</sup> « chiffres-clés – Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », édition 2016

solitude des personnes âgées, notamment les services d'activités itinérants, l'habitat intergénérationnel, les services de transport à la demande et à domicile. Plus largement, cette Fondation soutient les collectifs de travail ou d'emploi tels que les coopératives d'activité et d'emploi, les groupements d'employeurs, les modes de garde adaptés et les garages solidaires.

L'association des **Petits frères des pauvres** œuvre également contre l'isolement, notamment des personnes âgées. Chaque hiver, cette association propose un hébergement temporaire de quelques jours à quelques semaines, à des personnes âgées isolées du milieu rural. De grandes maisons abritent ces personnes âgées dans une atmosphère conviviale. 172 personnes en ont bénéficié en 2012. De plus, 1 800 personnes ont bénéficié de l'action « Héberger/loger ». Cette action a pour objectif de répondre aux besoins des personnes en grand âge ou en situation de précarité. Pour cela, les Petits frères des pauvres mettent à disposition des hébergements à faible loyer et proposent des solutions innovantes d'accueil (pensions de famille, foyers-appartements pour personnes marginales handicapées psychiques...) <sup>50</sup>.

De la même manière, la **Croix rouge** soutient de nombreux projets tels que du baby-sitting solidaire, des ateliers de vie basés sur les échanges de savoir <sup>51</sup>.

**On pourrait ainsi multiplier les exemples qui montrent les dynamiques en faveur de la cohésion sociale et contre la solitude.** Créée en 1960, l'association de loi 1901 **SOS Amitié** vise à écouter les personnes en détresse psychologique et à prévenir les suicides. Les 2 200 bénévoles d'SOS Amitié reçoivent désormais 700 000 appels par an. Le dispositif des **accorderies** permet également de créer du lien social à l'échelle locale. Le principe vient du Québec. Il consiste à accorder un crédit d'heures de services à un individu, en échange du même nombre d'heures de services rendus par cet individu. Fin 2016, il existait une trentaine d'accorderies en France <sup>52</sup>.

<sup>50</sup> <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/nos-actions/heberger-loger/lutter-contre-lisolement-des-personnes-agees-en-milieu-rural--les-petits-freres-des-pauvres-proposent-des-solutions-dhebergement-temporaire-durant-lhiver.html>

<sup>51</sup> <http://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Fondation/Projets-soutenus/Projets-soutenus-en-2012-2013>

<sup>52</sup> <http://www.caissesdesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pa>

L'implication des mairies est nécessaire au développement des accorderies car les mairies mettent à disposition des locaux et des aides financières <sup>53</sup>. Même si son objectif premier n'est pas la lutte contre l'isolement, le dispositif canadien et belge de « **baluchonnage** » est une prestation de service qui y concourt grandement. Depuis le rapport de Joëlle Huillier, députée de l'Isère remis au Premier ministre en mars 2017 <sup>54</sup>, la DGCS travaille actuellement aux suites qui pourraient en être données, dans le cadre d'une expérimentation nationale. Soulignons aussi que ce dispositif est actuellement expérimenté par certains organismes en France (par exemple dans le Lot-et-Garonne <sup>55</sup>, en Creuse <sup>56</sup>, en Essonne <sup>57</sup>). Il permet la mise en œuvre du droit au repos des aidants en assurant une présence 24 heures sur 24. Il existe une multitude d'autres dispositifs locaux. On pourra encore citer, par exemple, l'organisation d'un « covoiturage de proximité solidaire » en Corrèze <sup>58</sup>. Adossé à une monnaie locale, elle vise à promouvoir les covoiturages locaux de petite durée.

<http://www.caissesdesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pa&name=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250278720314&nl=1>

<sup>53</sup>

<http://www.caissesdesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pa&name=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250278720314&nl=1>

<sup>54</sup> « Du baluchonnage québécois au relayage en France : une solution innovante de répit », Mission confiée par le Premier ministre à Joëlle Huillier, Députée de l'Isère. Mars 2017.

<sup>55</sup>

[http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Agenda\\_president/baluchonnage.pdf](http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Agenda_president/baluchonnage.pdf)

<sup>56</sup>

<http://www.maisons-de-retraite.fr/Actualites/Actualites-generales/Aidants-connaissiez-vous-le-baluchonnage>

<sup>57</sup>

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/essonne-91/le-departement-veut-tester-le-baluchonnage-23-10-2012-2256669.php>

<sup>58</sup>

<http://www.caissesdesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pa&name=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250278795924&nl=1>

**La lutte contre l'isolement relationnel et le sentiment de solitude en Auvergne**

La plateforme de l'Observatoire sanitaire et sociale d'Auvergne a réalisé en 2007, une étude<sup>59</sup> visant à mesurer les effets de l'isolement des personnes en perte d'autonomie. Cette étude a notamment associé les conseils généraux de la région Auvergne, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de chaque département, les centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) du Puy-de-Dôme, la Direction régionale de l'équipement (DRE) et l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques).

Cette étude identifie trois axes principaux pour prévenir et lutter contre la solitude des personnes en perte d'autonomie en Auvergne. Il s'agit du développement du réseau de transport, du développement de l'accès aux services et de l'aide au répit des aidants.

L'Auvergne a identifié le **développement du réseau de transport comme axe de prévention de l'isolement**. Plusieurs initiatives ont été proposées puis pérennisées. Le service de transport à la demande « bus des montagnes » a été lancé en 1984 dans le Puy-de-Dôme. Le succès de ce dispositif se reflète dans l'augmentation de la taille du service : 23 bus de montagnes desservait 240 communes en 2007 contre 26 bus et 298 communes en 2016<sup>60</sup>. Aujourd'hui, ce service concerne 75 000 usagers, pour un coût annuel de fonctionnement de 180 000 €<sup>61</sup>. « Mobiplus » est un chéquier qui permet à l'utilisateur bénéficiaire (les personnes de plus de 75 ans) de se rendre au marché, chez son médecin ou son coiffeur par exemple<sup>62</sup>. Ce service est également en expansion puisque 600 nouvelles demandes ont été faites en 2016, et 2 826 renouvellements « Mobiplus » ont été enregistrés<sup>63</sup>. Enfin, le « réseau transdôme » permet au public de se déplacer en milieu urbain avec une tarification appropriée à chaque type de clientèle.

<sup>59</sup> [http://www.pfoss-auvergne.fr/wp-content/uploads/2014/06/2007\\_Isolement\\_PA\\_PH.pdf](http://www.pfoss-auvergne.fr/wp-content/uploads/2014/06/2007_Isolement_PA_PH.pdf)

<sup>60</sup> <http://www.puy-de-dome.fr/transports/bus-des-montagnes.html>

<sup>61</sup> <http://www.puy-de-dome.fr/transports/bus-des-montagnes.html>

<sup>62</sup> [http://www.ville-volvic.fr/upload/editorHTML/CCAS/documents\\_a\\_telecharger/For\\_mulaire%20Mobiplus\\_1.pdf](http://www.ville-volvic.fr/upload/editorHTML/CCAS/documents_a_telecharger/For_mulaire%20Mobiplus_1.pdf)

<sup>63</sup> <http://www.puy-de-dome.fr/transports/mobiplus.html>

L'Auvergne a également identifié la **densification des services d'aide à la personne pour lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie**. Il s'agit des services de soins infirmiers à domicile, du portage de repas et de la téléalarme qui permet aussi de réactiver des liens de voisinage, en plus de sécuriser les personnes qui en bénéficient.

**Le troisième axe de prévention et de lutte contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie est l'accueil de jour et l'accueil temporaire**. La région Auvergne mettait à disposition, au moment de l'étude en 2007, 336 places d'hébergement temporaire et 57 places d'accueil de jour. La région Auvergne a également mis en place des hébergements d'hiver pour pallier l'accès particulièrement difficile aux services à la personne de certaines populations isolées à cette période. Cependant, ce dispositif est peu sollicité car le retour à domicile après l'hébergement d'hiver est généralement difficile.

Enfin, les maisons d'accueil rural des personnes âgées sont des entités mises en place à la fin des années 1980 par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Elles permettent à une vingtaine de personnes de vivre comme chez elles.

**C. Certains dispositifs ont été relayés à l'échelle nationale par l'Etat**

Les stratégies mises en place par l'action publique pour lutter contre la solitude sont limitées. Les politiques publiques ne prennent pas en compte directement la solitude. La mise en œuvre de nombreux dispositifs, quant à elle, traite de manière indirecte de la solitude.

- ❖ *Beaucoup de dispositifs nationaux participent à prévenir, de manière indirecte, la solitude*

Le législateur a souhaité soutenir les travailleurs migrants disposant de faibles ressources en leur permettant d'effectuer des séjours de longue durée dans leur pays d'origine afin de maintenir leurs liens sociaux. Dans ce but, une aide a été créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et le décret du 6 octobre 2015 : l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine (ARFS).

Les nombreux dispositifs en direction des familles monoparentales, tels que les services de garde d'enfants, les groupes de parole ou les lieux d'accueil enfants-parents, participent de manière indirecte à prévenir ou lutter contre la solitude des parents seuls.

De la même manière, les dispositifs en faveur de la parentalité portés par les maisons de quartiers favorisent la socialisation de parents potentiellement isolés.

Enfin, concernant la politique de la ville, des dispositifs de médiation sociale, de médiation de rue ou de marches exploratrices participent à créer du lien social et à rompre l'isolement de certains quartiers. Les marches exploratrices poursuivent en particulier ces deux buts : ces marches permettent à des groupes d'habitants, sur un espace donné, de marcher pour trouver des solutions contre l'insécurité et pour favoriser le lien social.

Toutefois, l'Etat relaye et pérennise, à l'échelle nationale, des dispositifs locaux ou associatifs efficaces de lutte contre la solitude qui sont de différents types :

- ❖ *Certains dispositifs nationaux se caractérisent par la mise en place d'une démarche partenariale locale, qui vise d'une part à faire collaborer différents acteurs en charge d'une même action sociale et d'autre part à y associer les personnes dans le besoin à devenir des éléments moteurs de ces dispositifs.*

**C'est le cas de l'association de loi 1901 Monalisa, lancée en 2013 suite au rapport MONALISA : préconisations pour une MOBILISATION NAtionale contre l'ISolement social des Agés** dirigée par Jean-François SERRES, délégué général des petits frères des Pauvres. Cette association vise à susciter une démarche interpartenariale et interassociative à l'échelle locale. Pour cela, Monalisa fédère de nombreuses associations ainsi que des opérateurs publics et parapublics tels que des CCAS, l'UNCCAS, les caisses de la MSA et la CNSA. La Charte de l'association a été signée par 328 acteurs. Monalisa peut être considérée comme une démarche couronnée de succès puisqu'aujourd'hui près de la moitié des départements ont adopté cette démarche (37) ou vont l'adopter (18). L'inscription de Monalisa dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015) est une autre forme de reconnaissance du succès du dispositif. Deux

évolutions vont participer à pérenniser et à élargir l'action de Monalisa. D'une part, la programmation 2017-2020 de Monalisa vise à faire de cette association un centre de ressources en formation et en outils de bonne pratique notamment. D'autre part, l'inscription du dispositif dans la loi a également permis de constituer un groupe de pilotage national et de créer dans chaque département une conférence de financeurs pour coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie.

**Le réseau « parents solos et compagnie » a été créé en 2016 sur le modèle de la démarche MONALISA.** La constitution de ce réseau local d'entraide s'origine dans la prise de conscience du poids de la solitude des chef.fe.s de familles monoparentales face à la responsabilité parentale, et en particulier face à leur charge mentale. Concrètement, ce réseau

labellise des acteurs locaux qui accompagnent et mettent à disposition de ces chef.fe.s de familles des moyens pour mettre en œuvre des projets locaux, l'un des buts de ces projets étant de leur fournir un répit. Cette démarche « parents solos et compagnie » répond d'une part au besoin de souplesse dans la mise en place et l'élaboration des politiques publiques, mais aussi au besoin de reconnaissance de l'importance, pour les usagers, du réseau des pairs.

**La démarche « Villes amies des aînés »** suscite une coopération citoyenne entre la population âgée d'une localité et les instances politiques ou exécutives locales (les villes, les municipalités, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)). Cette association de loi 1901, soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le ministère des Affaires sociales, lutte contre la solitude des personnes âgées. Concrètement, cette démarche coopérative se manifeste sous des formes très diverses : colloques, conseil des seniors, associations de bénévoles en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées... Le but de ces canaux de communication consiste à adapter la ville aux personnes âgées en définissant des besoins, en créant des outils de réflexion et en étant force de propositions. L'association des élus locaux est un atout essentiel à la réussite de cette démarche. Une étude pilotée par le Réseau d'Etude International sur l'Âge, la CiToyenneté et l'Intégration Socio-économique (Réiactis) montre que le bénévolat permet de prévenir la

solitude et favorise la reconnaissance de l'utilité sociale.

**Les groupes d'entraide mutuelle (GEM)**, mis en place par la loi handicap du 11 février 2005, sont innovants dans le sens où ils sont gérés par et pour les usagers. Les personnes souffrant de troubles psychiques, particulièrement touchées par l'isolement, se retrouvent pour partager des activités à leur rythme. Il n'y a pas d'aides-soignants, mais des accompagnants et des organisateurs qui soutiennent les usagers dans leur démarche d'autonomie. Leur champ d'action a été élargi aux personnes cérébro-lésées. En 2015, on dénombrait 413 GEM<sup>64</sup> en France.

- ❖ *Certains dispositifs suscitent l'engagement des citoyens en faveur de la lutte contre la solitude*

Le **service civique est un dispositif, aujourd'hui étendu à l'échelle nationale**, qui pourrait participer à lutter contre le sentiment de solitude croissant chez les jeunes notamment. Le service civique consiste en un engagement volontaire au service de l'intérêt général, accessible à tous les 16-25 ans sans condition de diplôme. Le service civique a initialement été proposé par l'association Uniscité en 1994 et a été inscrit dans la loi du 10 mars 2010 relative au service civique. Entre 2010 et 2016, près de 130 000 jeunes ont effectué un service civique<sup>65</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, le service civique est devenu universel. Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans peuvent dorénavant demander à effectuer un service civique. L'ambition est de faire participer un tiers d'une classe d'âge, soit 350 000 jeunes par an, au service civique.

De plus, des dispositifs efficaces localement de lutte contre l'isolement grâce au soulagement des aidants ont incité l'échelon national à créer le congé de soutien familial en 2006. Il est devenu le **congé du proche aidant** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>66</sup>. Il permet aux salariés justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans leur entreprise de suspendre leur contrat de travail pour accompagner un proche en

situation de handicap ou une personne âgée en perte d'autonomie. Toutefois, le congé est sans solde. Ce dernier point pourrait constituer une piste d'amélioration du dispositif pour inciter les aidants à prendre ce congé.

Enfin, un grand nombre de dispositifs nationaux en charge de politiques sociales a pour effet corollaire de régénérer le lien social à l'échelle locale. L'obligation pour les quartiers prioritaires de constituer des **conseils citoyens**, prévus par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en sont un exemple. Ces conseils doivent être composés au moins à 50 % par des habitants du quartier qui sont désignés par tirage au sort et en partie par des membres d'associations et de « forces vives » de ce même quartier. Si ce dispositif a vocation à promouvoir la démocratie participative, l'instauration des conseils citoyens participe également, de manière incidente, à la promotion de la cohésion sociale et à la lutte contre la solidarité. Une évaluation de ce dispositif est en cours.

- ❖ *Certains dispositifs visent à structurer la répartition des professionnels de santé pour mieux lutter contre la solitude*

Les **contrats d'engagement de service public (CESP)**, instaurés en 2012 dans le cadre du pacte territoire santé, ont pour ambition de générer l'installation de 1 700 médecins dans les territoires ruraux à l'horizon 2017. Concrètement, il s'agit de rémunérer les étudiants et internes de médecine par une allocation mensuelle de 1 200 euros. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone sous-dotée en médecins. Parallèlement, la mise en place des maisons de santé depuis 2005 vise également à contribuer au désenclavement des zones peu attractives pour les médecins. Au total, on compte 800 maisons de santé pluridisciplinaires<sup>67</sup>.

<sup>64</sup>

[http://www.cnsa.fr/documentation/bilan\\_gem\\_2015\\_030217\\_revue.com.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/bilan_gem_2015_030217_revue.com.pdf)

<sup>65</sup> <http://www.gouvernement.fr/action/le-service-civique>

<sup>66</sup> <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/temps-de-travail-et-conges/conges-et-absences/article/le-conge-du-proche-aidant-a-compter-du-1er-janvier-2017>

<sup>67</sup> <http://www.lagazettedescommunes.com/347511/deserts-medicaux-les-maisons-de-sante-remede-unique-en-phase-de-test/>

## **Combattre l'isolement social : Les préconisations du CESE<sup>68</sup>**

En juin 2017, la section des affaires sociales et de la santé du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié un avis intitulé « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité ». Analysant les déterminants et les conséquences de l'isolement ainsi que les dispositifs déjà en place, cet avis détaille 20 recommandations du CESE, dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Le CESE encourage, dans un premier temps, la création d'une capacité d'observation de l'isolement social sur les territoires. L'assemblée demande également que l'INSEE réalise au moins tous les cinq ans une enquête statistique sur l'évolution de l'isolement social en France, établie en cohérence avec les enquêtes européennes.

Le rapport souligne la contribution essentielle des associations à la prévention et au recul de l'isolement social. Le CESE préconise d'élaborer un plan quinquennal associant les pouvoirs publics et le monde associatif portant sur deux volets : le soutien à l'engagement bénévole et le soutien à la vie associative.

L'avis affirme que la mobilisation contre l'isolement social doit compter parmi les objectifs de nombreuses politiques publiques (santé, protection sociale, cohésion sociale, lutte contre le chômage, la précarité et la pauvreté, lutte contre le non-recours, soutien à l'engagement et à la vie associative, égalité des territoires). Pour le CESE, c'est par conséquent à un.e responsable gouvernemental.e que devrait revenir la charge de piloter et de coordonner les actions à mener pour mobiliser la société contre l'isolement social.

## **Conclusion : Quelles perspectives pour l'action publique ?**

Le développement de la solitude depuis une trentaine d'années, sous les formes de la vie seule, de l'isolement relationnel et du sentiment de solitude, est intrinsèquement lié aux évolutions sociétales. Pour une part, le développement de la solitude est choisi.

Cependant, la solitude subie croît et a des effets délétères significatifs tant sur les parcours de vie individuels que sur la cohésion sociale.

Pour y remédier, les dispositifs associatifs locaux s'avèrent inventifs et efficaces. L'action de l'Etat ne consiste pas à transformer ces actions associatives locales en service public. Le rôle de l'Etat, aujourd'hui, est davantage de les soutenir financièrement, de leur garantir un cadre pérenne d'action par exemple en les reconnaissant dans la loi, et de coordonner les différents acteurs nécessaires à la cohérence et à l'efficacité des actions locales. En particulier, l'Etat a intensifié son soutien aux associations depuis quelques années : création d'un formulaire unique de demande de subventions, offre de services spécifiques, labellisation (« la France s'engage »), crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) au bénéfice des associations instauré dans le projet de loi de finances 2017... Le soutien de l'Etat aux associations semble également opportun compte tenu des contraintes budgétaires mais est parfois contesté. Si, de prime abord, le développement du monde associatif apparaît servir le lien social en permettant de réduire la solitude, l'essor du monde associatif marque également un certain retrait du service public<sup>69</sup>.

L'efficacité du rôle coordinateur de l'Etat en faveur de la lutte contre la solitude pourra être mesurée à l'aune du développement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie. La conférence des financeurs a pour objectif de coordonner dans chaque département les acteurs en charge du financement de l'autonomie. Cette conférence doit générer un échange de bonnes pratiques, d'outils, et un consensus autour d'une cible de dépenses. Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), créés par la loi ASV du 28 décembre 2015 et mis en place par un décret du 7 septembre 2016, sollicitent les retraités pour avis concernant l'élaboration et la mise en place de politiques publiques ayant trait à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et handicapées. Les CDCA sont consultés notamment sur les sujets suivants : le schéma régional de santé, la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués à la politique départementale de l'autonomie et le plan départemental de l'habitat.

<sup>68</sup> Jean-François Serres, Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité, Les avis du CESE, juin 2017.

<sup>69</sup> <http://www.jeanlouislaville.fr/wp-content/uploads/2015/06/rapports-associations-%C3%A9tat.pdf>

**Remerciements des membres de la DGCS qui ont participé à cette réflexion :**

Laurine BRICART (DGCS - SD2)  
 Emmanuelle CLEMENT (DGCS - SD3)  
 Catherine LESTERPT (DGCS - SD2)  
 Laure NELIAZ (DGCS - SDFE)  
 Jean-François PIERRE (DGCS - SD2)  
 Théo RUCCIONE (DGCS - SD1)

**Bibliographie**

• **Les rapports :**

CREDOC et Fondation de France, « Les Solitudes en France » (2016)  
[http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes\\_2016\\_rapport\\_final.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_2016_rapport_final.pdf)

CREDOC et Fondation de France, « Les Solitudes en France » (2014)  
[https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp\\_solitudes\\_2014\\_defiches\\_exemples.pdf](https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/dp_solitudes_2014_defiches_exemples.pdf)

Rapport BOUTIN, « Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société », septembre 2003  
<http://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics/034000585.pdf>

Fondation Abbé Pierre, 2016, « Les chiffres du mal-logement en France »  
[http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/les\\_chiffres\\_du\\_mal-logement\\_2016.pdf](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/les_chiffres_du_mal-logement_2016.pdf)

Plateforme d'observation sanitaire et sociale, « Isolement des personnes âgées et des personnes handicapées en milieu rural », Auvergne, 2007 :  
[http://www.pfossauvergne.fr/wpcontent/uploads/2014/06/2007\\_Isolement\\_PA\\_PH.pdf](http://www.pfossauvergne.fr/wpcontent/uploads/2014/06/2007_Isolement_PA_PH.pdf)

Observatoire national du suicide, 2<sup>ème</sup> rapport, Février 2016, « SOLITUDE - connaître pour prévenir : dimensions nationales, locales et associatives »

Jean-François Serres, Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité, Les avis du CESE, juin 2017.

• **Les articles :**

Robert CASTEL, « Les ambiguïtés de la promotion de l'individu », in Pierre ROSANVALLON (dir.), Refaire société, Seuil, 2011.

Cécile VAN DE VELDE, « La fabrique des solitudes », in Pierre ROSANVALLON (dir.), Refaire société, Seuil, 2011.

Alain EHRENBURG, « La Société du malaise », Odile JACOB, 2010,  
<http://www.laviedesidees.fr/L-autonomie-aspiration-ou.html>

« Les rapports entre associations et Etat : un enjeu politique », Yves VAILLANTCOURT et Jean-Louis LAVILLE, La Revue du MAUSS (1<sup>er</sup> sem. 1998, n° 11 Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif)  
<http://www.jeanlouislaville.fr/wp-content/uploads/2015/06/rapports-associations-%C3%A9tat.pdf>  
<http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/S11.html>

Arnaud CAMPEON, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », Informations sociales n° 188 « Familles et vulnérabilités », février 2015  
<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-2-page-20.htm#re4no4>

• **Les enquêtes :**

Jean-Louis PAN KE SHON, INSEE « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », octobre 1999  
<https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/629/1/ip678.pdf>

INSEE octobre 2014, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires »  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281328>

INSEE « Vivre en couple » février 2010  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281080>

INSEE, enquête « Famille et logements », 2011  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>

INSEE, enquête « Famille et logements », 2013  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381514>

INSEE, enquêtes annuelles de recensement de 2009 à 2013  
<https://www.insee.fr/fr/information/1303686>



Centre d'observation de la société, « De plus en plus de personnes vivent seules », 22 décembre 2014

<http://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-personnes-vivent-seules.html>

Première rencontres MONALISA, 27 janvier 2015. Table ronde n° 1 « l'isolement social, une nouvelle pauvreté ? »

- **Les pages institutionnelles :**

<http://www.lien-social.com/La-prison-et-apres-Pour-que-la-punition-s-arrete-a-la-sortie>

<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/nos-actions/heberger-loger/lutter-contre-isolement-des-personnes-agees-en-milieu-rural-les-petits-freres-des-pauvres-proposent-des-solutions-dhebergement-temporaire-durant-lhiver.html>

<https://lemouvementassociatif.org/enquete-nationale-participation-des-associations-aux-conseils-citoyens/>

<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250278720314&nl=1>

[http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Agenda\\_president/baluchonnage.pdf](http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Agenda_president/baluchonnage.pdf)